



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

En 2019, vous devrez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 300 €.

M BRAHMIA ANDRE
AUX NOMS
32300 ST MARTIN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 56 192 950 476
Référence de l'avis : 18 32 4115961 03

Numéro de propriétaire : 389 B00088 N

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0351 MBM9GL
M BRAHMIA ANDRE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2018**

585,00 €

32042

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2018.

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MIRANDE - S.A.I.D. MIRANDE
 RUE DES GENETS - BP 56 32300 MIRANDE
 Tél : 05 62 66 82 62

*(Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : 32 GERS

Commune : 389 SAINT-MARTIN

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	20,10 %	%	%	4,73 %	33,85 %	%	14,55 %	%	
Taux 2018	20,10 %	%	%	4,73 %	33,85 %	0,205 %	14,55 %	%	
Adresse		5014 AUX NOMS							
Base ①	757			757	757	757	757		
Cotisation	152			36	256	2	110		556
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2017									
2018	152			36	256	2	110		556
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	70,85 %	%	%	4,96 %	109,30 %	%	19,40 %	%	
Taux 2018	70,85 %	%	%	4,96 %	109,30 %	0,758 %	19,20 %	%	
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles		7		7			9		
Cotisations									
2017									
2018	5			0			2		7
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « collectivité »							Droit fixe :		
Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 2 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			22
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « état »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 320 51 021 042 389 389 E A						Montant de votre impôt :			585